

## Procès verbal

Le jeudi 04 juillet 2024 à , l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 juin 2024, s'est réunie sous la présidence de Yves MONIN.

La séance étant ouverte, les membres présents approuvent le procès-verbal de la séance précédente.

Secrétaire de la séance : Sophie DUHEN

**Présents** : Yves MONIN, Joël FARCY, Anne BECHET, Hubert LEVE, Maryse CAGNARD, Pierre BUTEUX, Marie-Laure SAVREUX, Christian DAMAGNEZ, Laurent NIVELLE, Sophie DUHEN, Daniel BALAVOINE, Valérie LECOMTE

**Représentés** : Jocelyne MARTIN représentée par Yves MONIN, Laurence JOSSE représentée par Hubert LEVE

**Absents et excusés** : Laurence BALESSENT

Monsieur le Maire, demande au conseil municipal de bien vouloir ajouter le point suivant : subvention exceptionnelle au comité de jumelage.  
Le conseil approuve l'ajout de ce point.

### Ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance précédente
- Election du secrétaire de séance

Points soumis à la prise de délibérations :

- Travaux RD925 - Demandes de subventions au Département
- Encouragements à la poursuite d'études supérieures
- Remboursement de carburant avancé pour le service technique
- Questions diverses

### Délibérations du conseil :

#### Aménagements sécuritaires de la RD925 - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR (N° DE\_2024\_041)

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'aménagements sécuritaires de la RD925 comprenant la mise aux normes PMR des passages pour piétons et la mise en oeuvre de mobilités douces  
- pour un montant de travaux estimés à 105 117,47 € HT (126 140,96 € TTC) correspondant à l'estimation du maître d'oeuvre missionné pour le projet, à savoir le bureau d'études EVIA  
- avec une assiette éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de 49 836,70 € HT (rubrique "feux comportementaux" déduite).

**Madame LECOMTE** fait savoir que la réunion publique est très attendue par les habitants.

**Monsieur le Maire** de répondre qu'il vaut mieux attendre toutes les informations par le Département, mais qu'elle n'aura pas lieu avant le 15 juillet car l'appel d'offre n'est paru que le 25 Juin dernier.

- Il ajoute que les commerçants sont inquiets quant à la baisse de fréquentation durant les travaux.

**Monsieur NIVELLE** demande si une déviation est prévue durant la période de travaux

Monsieur le Maire : oui tout sera mis en place

**Madame LECOMTE** souhaite savoir si les travaux carrefour (Abbatiale), seront bien effectués la nuit.

Monsieur le Maire > oui pas de changement.

**Madame LECOMTE** ajoute que les gens risquent d'emprunter le chemin des Poiriers, alors que celui-ci est en mauvais état et ne permet pas de se croiser à plusieurs véhicules en même temps.

**Monsieur le Maire** de répondre que l'on peut y interdire la circulation le temps des travaux.

- Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité

Délibération : adoptée

#### Aménagements sécuritaires de la RD925 - Demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de police (N° DE\_2024\_042)

Le maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le plan de financement du projet global des aménagements sécuritaires de la RD925 comme annexé et demande à l'assemblée de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de police.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- adopte le projet qui lui est présenté
- sollicite l'aide du Département au titre des amendes de police à hauteur de **18 056,59 €**
- autorise le Maire à déposer le dossier et à signer tout document permettant sa mise en œuvre.

Délibération : adoptée

#### Remboursement essence (N° DE\_2024\_046)

La station service étant momentanément hors service.

Le service technique, étant en rupture de stock pour les machines thermiques et les véhicules, ne pouvait pas se réapprovisionner.

Monsieur MONIN Yves, Maire, a donc utilisé sa carte bancaire personnelle pour permettre au service technique de poursuivre ses activités et l'élagage dans la commune.

Il y a donc lieu de rembourser, sur présentation des justificatifs, à :

- Monsieur MONIN Yves la somme de 284.29€.

**Madame LECOMTE** fait remonter que cela n'est pas la première fois et que cela risque de se reproduire pendant la période estivale. Ne serait-il pas plus pratique d'avoir un stock de carburant aux ateliers?

**Monsieur le Maire** n'est pas favorable à cette hypothèse, par ailleurs pour des raisons de sécurité et d'assurance cela n'est pas envisageable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est d'accord pour rembourser la somme indiquée ci-dessus à Monsieur MONIN Yves.

Délibération : adoptée

Aménagement sécuritaires de la RD925 - Demande de subvention auprès du Département au titre de l'aide à l'aménagement des traverses d'agglomération sur R.D. (N° DE\_2024\_043)

Le maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le plan de financement du projet global des aménagements sécuritaires de la RD925 comme annexé et demande à l'assemblée de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de police.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- adopte le projet qui lui est présenté
- sollicite l'aide du Département au titre des amendes de police à hauteur de **47 830,99 €**
- autorise le Maire à déposer le dossier et à signer tout document permettant sa mise en œuvre.

Délibération : adoptée

Subvention exceptionnelle - Comité de Jumelage (N° DE\_2024\_044)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du voyage en Allemagne, le Comité de Jumelage sollicite une aide financière exceptionnelle de 378€ pour le financement du cadeau. La subvention sera versée grâce aux crédits divers du budget principal au compte 65748.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à verser la subvention de 378€ au comité de Jumelage.

Délibération : adoptée

Encouragement à la poursuite d'études supérieures (N° DE\_2024\_045)

Monsieur le Maire, indique que depuis 2017, la commune attribue une aide de 50 € aux étudiants poursuivant leurs études après avoir passé le baccalauréat.

Il suggère au conseil municipal de réitérer cette aide.

Après débat, le conseil municipal :

- décide de verser 50 € aux élèves qui poursuivent des études pour l'année scolaire 2024-2025 après le baccalauréat passé en fin d'année scolaire 2023-2024 sous réserve de fournir les documents suivants :
  - certificat de scolarité,
  - RIB au nom de l'étudiant.

Les crédits seront inscrits au budget

Délibération : adoptée

**Monsieur le Maire** informe le conseil municipal :

- le programme du 14 Juillet a été distribué, selon lui il est trop petit, manque de visibilité.
- La maison de retraite demande 2 panneaux indiquant " Sortie maison de retraite"

### Questions diverses :

**Madame CAGNARD** informe le conseil qu'une résidente de la maison de retraite, demande s'il est possible d'installer un banc rue notre dame.

**Monsieur le Maire** de répondre que cela est possible.

**Madame CAGNARD** demande quelles sont les dates retenues pour le Festival.

**Monsieur le Maire** informe que le Festival aura lieu du 23 au 27 Octobre 2024.

**Madame LECOMTE** fait remarquer qu'il y a un support en bois en très mauvais état de type palette à l'entrée du village , quand on vient d'Abbeville : De quoi s'agit-il?

**Monsieur le Maire** de répondre que cela doit appartenir au foot.

**Monsieur LEVE** se charge de le faire retirer.

**Monsieur le Maire** indique qu'il ne reste plus qu'un transformateur à mettre en peinture, que cela sera fait en 2025, ne reste plus qu'à choisir le thème.

- Les élèves qui entrent en 6ème se verront remettre un cadeau lors de la fête.

**Madame LECOMTE** demande si des auto-tamponneuses seront présentes pour la fête du village.

**Monsieur le Maire** répond par la négative, cela coûte trop cher, les forains demandent à être indemnisés pour s'installer en plus de la gratuité de l'eau et de l'électricité ainsi que du prix du ticket, cela représente une dépense importante pour la commune pour le peu de jeunes qui s'y intéressent.

**Madame SAVREUX** demande s'il serait possible de mettre un banc rue Michel, dans l'espace qui est en cours d'aménagement.

**Monsieur le Maire** lui répond que le banc est en cours de rénovation à l'atelier.

**Madame SAVREUX** demande si des tickets de manège seront donnés aux enfants.

**Monsieur le Maire** : oui 3 par enfant jusqu'au CM2.

**Monsieur le Maire** fait part que le règlement intérieur pour la salle de sport vient d'être renforcé, en effet il sera interdit de jouer au ballon dans la salle. Toute personne non adhérente à la raquette Centuloise se verra refuser l'accès à la salle, par ailleurs il faudra désormais être accompagné d'une personne majeure.

**Madame LECOMTE** demande comment se procure t-on la clé.

**Monsieur le Maire** précise qu'il faut être inscrit au préalable à la raquette centuloise et ensuite aller réserver un créneau au café de l'Abbaye.

**Madame SAVREUX** souhaite connaître le nombre de participants au concours des maisons fleuries.

**Madame BECHET** de lui répondre que 24 participants se sont inscrits cette année, contre 33 l'année dernière.

**Monsieur le Maire** souhaite aux membres du conseil, de bonnes vacances.

Après s'être assuré qu'aucun membre n'avait de question supplémentaire, la séance est levée à 18h40.

